

Sous-direction du recrutement et de la formation
Section préparation aux concours et examens
professionnels

**Préparation à l'épreuve orale unique d'admission de
l'Examen professionnel de contrôleur des services techniques
de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur**

- Session 2023 -

Informations & mesures sanitaires :

Vous devez vous munir de masques, de solution hydroalcoolique. Le port du masque est obligatoire dans les espaces collectifs. La distanciation sociale doit être respectée. Le lavage des mains ou l'usage de solutions hydroalcoolique est indispensable avant et après l'usage d'équipements collectifs.

1- LIEU DE LA PRÉPARATION

Centre national de formation du ministère de l'intérieur
27 cours des Petites Ecuries – 77185 Lognes

2 - OBJECTIF DE LA PRÉPARATION

La préparation à l'épreuve orale unique d'admission consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à se présenter devant un jury dans les meilleures conditions, au regard des exigences de cette épreuve, en tenant compte des attentes des jurys.

3 - CONTENU DE LA PRÉPARATION

Ces deux journées de présentiel sont axées sur des apports théoriques, mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire.

Les stagiaires devront se présenter à la formation avec un projet de leur exposé sur leur expérience professionnelle.

4 - RAEP

AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Une formation en ligne sur la constitution du dossier RAEP est accessible sur la plate-forme FOR-MI :
<https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>

L'ouverture d'un compte FORMI est nécessaire pour y accéder.

Pour cela, il convient que les nouveaux utilisateurs consultent le guide de connexion FOR-MI disponible sur l'intranet DRH à la rubrique recrutement et formation – offre de formation, ou en cliquant [ICI](#)

Les candidats d'ores et déjà inscrits à la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe créés lors de leur première inscription.

5 - INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

La fiche d'inscription devra être :

- complétée, dactylographiée par le candidat (numéro de matricule obligatoire)
- visée par le supérieur hiérarchique
- une fois visée, il convient de la transmettre à **votre animateur ou correspondant de formation local.**

Toute demande d'inscription qui parviendra après

MERCREDI 23 MARS 2022

ne sera pas prise en compte



Une fois l'inscription à la préparation validée par la sous-direction du recrutement et de la formation, le candidat recevra une convocation.